



M. Marc DELMAS

Représentant Syndical CSE S.A. SNCF

Délégué Syndical S.A. SNCF

CFE-CGC FERROVIAIRE

Cfecgc.fer.rs.sncf@gmail.com

Marseille, le 20 mars 2020

Madame Nathalie JUSTON

Directrice des Ressources Humaines SA SNCF

Présidente du CSE de la S.A. SNCF

Nathalie.juston@sncf.fr

Objet : questions et demandes des élus **CFE-CGC FERROVIAIRE** dans le contexte de la pandémie du coronavirus.

Madame la Présidente du CSE de la S.A. SNCF,

Nous vous prions de trouver ci-après un certain nombre de questions et de demandes regroupées par thèmes.

DISPOSITIF DE COMMUNICATION VERS LES ELUS

Si les élu(e)s CSE sont des citoyens et des salariés de la SA SNCF, ils doivent être informés et consultés systématiquement sur toutes les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur la durée du travail ou les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle ainsi que sur tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Le choix d'informer les élus par un dispositif unique a été fait par la Direction sous la forme :

- D'une téléconférence hebdomadaire avec un-seul représentant par OS.
- D'envois d'informations, et de documents « pédagogiques » et de documents « tableau de bord » formalisés reprenant notamment les éléments quantitatifs (nombre de salarié en confinement, nombre de salarié positifs...).

CFE CGC FERROVIAIRE constate actuellement encore l'existence de multiples informations en provenance des établissements de production et de certains CSSCT (très intéressantes au demeurant).

CFE CGC FERROVIAIRE demande :

- Un canal d'informations unique, sous forme d'un « **bulletin** » quotidien diffusé à l'ensemble des élu(e)s, membres CSSCT et RPX,
- Des téléconférences hebdomadaires pour les élu(e)s CSE au minimum une fois par semaine avec 2 participants par OS,
- Des réunions à chaque évènement remarquable,
- Des réunions mensuelles dématérialisées CSE en permettant à l'ensemble des élu(e)s du CSE d'y participer. (pour fluidifier les échanges on peut désigner deux intervenants par OS).

Ce **canal unique** regroupant les informations du GPU et les informations issues des travaux de chaque CSSCT métier travaillant de façon homogène et pilotés, en rapport avec le CSSCT de coordination traitant les sujets transverses aux métiers.

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE ET PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

CFE-CGC FERROVIAIRE constate, à ce jour, l'absence de **PCA** formalisés par établissement de production de la SA SNCF et notamment pour la **SURETE, SERVICES médicaux** et **E-SNCF** reprenant :

- Les missions devant être assurées précisément
- La cohérence avec les mesures nationales et GPU
- La gouvernance
- Le périmètre
- Les enjeux du PCA
- L'organisation mise en place pour assurer ces missions
- Les moyens de protection pour garantir la sécurité des salariés devant assurer le PCA
- Le dépistage des salariés assurant le PCA
- Les consignes et processus associés
- Le plan de communication vers les agents et l'encadrement
- La mise en place ou le maintien d'astreinte
- La prise en charge matérielle des agents assurant le PCA

Concernant la non mise à jour du **RA 0280** et l'important retard de production des **PCA, CFE-CGC FERROVIAIRE** souhaite la mise en place de **PCA « dynamiques »** anticipant l'évolution de la situation (ex : plus aucun train ne circule ou réquisition du personnel cheminot pour réaffectation à des missions nationales) ainsi que, dans un second temps, la formalisation de **Plans de Reprise d'Activité**.

CFE-CGC FERROVIAIRE rappelle ici ses demandes précédentes, non entendues, de mise en place de mesures par anticipation d'une situation évoluant de façon certaine vers des paliers parfaitement connus et décrits par ailleurs (demande de mise en place de mesures de limitation des déplacements par déploiement du télétravail (cf. mail du 04 mars 2020 et courrier du 10 mars 2020)).

MAINTIEN DES REMUNERATIONS DES SALARIES :

CFE-CGC FERROVIAIRE demande le maintien des rémunérations de l'ensemble du personnel et l'octroi d'une prime spécifique pour les agents qui ne sont pas confinés à leur domicile et qui poursuivent leur activité dans leur lieu habituel de travail.

MATERIEL DE PROTECTION :

CFE-CGC FERROVIAIRE demande que les agents opérationnels en contact avec les usagers soient dotés de moyens de protection, gants, masques, lunettes, et gel.

Nous ne cautionnons pas les notes de service « SUGE » qui précisent que les agents opérationnels ne doivent porter de masque lors de leurs tournées sur le terrain.

PERSONNEL DE SANTE FRAGILE CP ET CONTRACTUEL

Le personnel contractuel utilise une procédure « AMELI » qui concerne uniquement les personnes ayant une pathologie ALD.

Comment gérer les cas de contractuels asthmatiques par exemple mais qui n'entre pas dans l'ALD ?

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame la Présidente du CSE de la S.A. SNCF, mes salutations distinguées.

Marc DELMAS

Copie :

- Secrétariat CFE-CGC FERROVIAIRE
- M. Le Référent CFE-CGC FERROVIAIRE de la S.A. SNCF